

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

OBJET

MISE À DISPOSITION DE PARCELLES POUR LA PRATIQUE DE L'ÉCO- PÂTURAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Procédure : Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
CS56101
76101 ROUEN cedex

TEXTE DE L'AVIS

- **Activités projetées** : Mise en place d'une pratique d'éco-pâturage sur le domaine public du Département de la Seine-Maritime (76)
- **Sites recensés** :
 - Centre d'exploitation de la direction des routes de La Neuville Champ d'Oisel
 - Centre d'exploitation de la direction des routes de Pavilly
 - Centre d'exploitation de la direction des routes de Varneville-Bretteville
 - Bassin de rétention de Croix-Mare /route départementale n°20
 - Bassin de rétention de La Vaupalière /route départementale n°1043
 - Délaissé routier à Forges-les-Eaux / route départementale n°915
 - Délaissé routier à Eslettes / route départementale n°927
 - Délaissé routier à Fécamp/ route départementale n°486
- **Date d'effet de l'occupation projetée** : entre mai et octobre 2021
- **Issue de la procédure** : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit
- **Consultation des modalités d'occupation** : Tout porteur d'un projet pour une pratique d'éco-pâturage pourra consulter les modalités d'occupation ainsi que la localisation précise des sites recensés en contactant :
Madame Karen SCHNERING
Département de la Seine-Maritime
Direction des Routes
Responsable du Service Ingénierie Administrative
À l'adresse mail suivante : karen.schnering@seinemaritime.fr
- **Retrait et dépôt des dossiers de candidature** :
À l'adresse mail suivante : karen.schnering@seinemaritime.fr

- **Date limite de manifestation des intérêts :**